

même, nous croyons qu'il faudrait évaluer soigneusement l'utilité des séminaires de haut niveau, dont l'incidence sur les communautés est souvent minime. La seconde priorité à considérer est le choix des activités que nous devrions appuyer dans les limites des fonds disponibles. Nous croyons, par exemple, qu'il faudrait privilégier les activités régionales plutôt que les activités nationales.

Un autre point important est la nécessité de veiller à l'application rigoureuse des orientations de la campagne. Nous désirons, à cet égard, faire certaines mises en garde. D'abord, nous devrions, du moins à court terme, nous efforcer de créer le plus grand impact possible en utilisant la documentation restreinte que le Centre des droits de l'homme et le Service de l'information sont actuellement en mesure de produire. Le Canada était l'un des nombreux pays qui ont insisté pour que la campagne soit mise en branle dans les limites des ressources financières existantes. Nous sommes conscients que certains aspects de la campagne, une fois lancée, nécessiteront fort probablement des efforts plus importants de la part des principaux bailleurs de fonds, et nous nous engageons à considérer favorablement ces parties du programme au fur et à mesure qu'elles se présenteront. Mais ces aspects doivent néanmoins être évalués dans le cadre de plans à plus long terme, qui n'ont d'ailleurs toujours pas été présentés à la Commission. Il nous faut aussi réaffirmer le rôle du Service de l'information, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas recoupement des efforts entre New York et Genève.